



## Saison 2023-2024 PV de la Réunion du BUREAU DIRECTEUR du mercredi 21 Février 2024

**Présents** : D. BOS, A. CARINCOTTE, J.L. CARINCOTTE, J.M. BARLOG, J.P. BLANPAIN, J. DENEUX, C. LELEU, P. ROBILLART

**Excusés** : B. DANDEL, JP PIHET

### Présidence – Jean-Louis CARINCOTTE

**Jean-Louis CARINCOTTE** ouvre la séance et souhaite à tous la bienvenue.

Une minute de silence est faite en hommage à Mme LEROUX Yolande, présidente de l'AS Petit Courgain Basket, décédée le 16 février 2024.

Catherine LELEU se rendra demain aux obsèques et représentera le Comité 62.

#### Les activités du président

**Jean-Louis CARINCOTTE** a assisté à la réunion du mini basket ce lundi.

Il a assisté à l'AG du CDOS à Calais, a assisté aux matchs RF1 Isbergues contre Compiègne, DM1 Alloeu contre Houdain, RF2 Bruay contre St Pol sur Mer et plusieurs Visios

**Jean Louis CARINCOTTE** souhaite dans un premier temps aborder le sujet de l'article 18 pour lequel des échanges de mail ont alerté sur les différences de points attribuées en 4X4 et 5X5. Le sujet ayant fortement impacté la réunion du mini qui a eu lieu lundi, Jean Louis CARINCOTTE invite Jean MICHEL BARLOG à commenter le sujet.

### Mini Basket – Jean-Michel BARLOG

**Jean-Michel BARLOG** revient sur la réunion du mini basket qui s'est déroulée le 19/02/2024.

Concernant l'article 18, effectivement, si l'on regarde les choses de plus près, des situations identiques sont traitées de façon différentes. Le constat est dérangeant en termes d'équité. Certains clubs ont préféré pratiquer le 5X5 en U11 pour ne pas être pénalisés, 8 points leur sont attribués dans ce cas contre 4 si les U11 jouent en 4X4, pourtant c'est la préconisation de la FFBB et dans la méthode appliquée aujourd'hui on pénalise bien ceux qui respectent cette préconisation. Le problème ne concerne en fait qu'un seul district qui a mis en place un double championnat U11 et 4X4 et 5X5.

**Jacques DENEUX** entend bien mais la problématique est que cela a été voté de cette façon. Nous avons peut-être été trop rapide dans notre décision et nous sommes à l'origine de cette erreur.

**Didier BOS** a été inquiet par les mails qui ont circulé. Il a donc réfléchi à la question et propose que les équipes qui jouent en 4X4 U11 soient considérées comme le 5X5 ainsi que les équipes qui jouent en U9

**Jean Louis CARINCOTTE** confirme que les choses ont bien été entendues.

*Le bureau propose unanimement pour cette saison de considérer que les championnats U11 4X4 et U9 soient valorisés de la même façon que le 5X5 pour l'article 18*

*Cette proposition sera soumise au vote du prochain comité de mars.*

**Jean Michel BARLOG** revient également sur les retours attendus pour le mini, notamment les retours des plateaux. Il va commencer son travail sur l'article 18 avec ce qu'il a reçu. Pour les retardataires, comme précédemment évoqué, des pénalités seront appliquées.

### CDO – Pascal ROBILLART

**Pascal ROBILLART** informe avoir reçu de Bruno VAUTIER le 12/02 la réponse qu'il attendait concernant les stagiaires qui ont 14 ans. Pour que le stage soit validé il faut que le stagiaire ait 14 ans en entrant et 15 ans à l'examen. Néanmoins il préconise que les stagiaires qui ont commencé cette saison officient en arbitre club la saison prochaine et passent leur examen ensuite.

**Catherine LELEU** donne l'information sur les résultats du pacte tous engagés discutés en Visio ce lundi avec la FFBB. Les résultats sont encourageants avec + de 1800 arbitres sur 2 saisons.

Cette saison c'est 2371 stagiaires départementaux enregistrés sur FBI soit 63% de plus par rapport à l'an dernier.

La fédé a envoyé un courrier aux clubs par rapport à la facturation de la saison dernière. Le fichier de facturation a été validé par les comités, néanmoins si les clubs détectent une erreur ne pas hésiter à se manifester sur [tousengages@ffbb.com](mailto:tousengages@ffbb.com)

Elle informe également d'une décision validée par le Bureau Fédéral du week-end dernier concernant le crédit d'arbitre : Un club qui met un arbitre supplémentaire en formation sur l'année N pourra obtenir sa validation pour l'année N+1 (Ne se reportera que sur la saison suivante)

**Pascal ROBILLART** revient sur les écoles d'arbitrage et la soirée qui leur était consacrée à ARRAS OUEST dernièrement et animée par Bastien CARTIGNY. Sur cette soirée, joueurs et stagiaires ont pu pratiquer l'arbitrage et ainsi le faire découvrir aux joueurs. Pour certains, ils ont souhaité démarrer la formation.

La prochaine formation stagiaires et formateurs est prévue à BRUAY le 10 mars.

## Commission sportive seniors - Jean-Paul BLANPAIN

⇒ Voir en pièces jointes les notifications depuis la mi-janvier

Les responsables de championnats ont été de nouveau invités à préparer ceux des autres championnats sont principalement concernés les championnats D3F – D2M –D3M qui feront l'objet d'un envoi groupé courant mars)

... / ...

Il faut regretter que depuis la mi-janvier, les « esprits » semblent s'échauffer. On note ainsi

1) la création de plusieurs dossiers disciplinaires à savoir :

- Match EVIN /CARVIN DU 30 janvier dans le cadre du championnat D3M pour coup violent à la tête.
- Plus grave encore, semble-t-il pour une rencontre de D3F entre SAOME/ HULLUCH. IL est fait état faute disqualifiante avec rapport, de bagarre sur le terrain, en dehors de la salle et d'une intervention de la Gendarmerie.
- Match 177 COQUELLES / BC ARDRES dans le cadre du championnat D1M  
Une spectatrice est descendue sur l'aire de jeu pour s'en prendre verbalement à un joueur

2) Une importante recrudescence du nombre de fautes techniques et de fautes disqualifiantes sans rapport sifflées lors des deux dernières journées

... / ...

Nous rencontrons cette saison pour la première fois un cas tout nouveau avec des clubs qui ont plusieurs équipes réserves évoluant dans un même niveau inférieur de championnat (donc soumis à la règle des équipes personnalisées.

Les membres de la commission sportive seront donc sollicités pour donner leur avis sur des points particuliers des règlements

- Les joueurs mutés (non brûlés) d'un club ayant plusieurs équipes réserves évoluant en un même niveau inférieur de championnat pourront ils évoluer dans une équipe réserve de leur choix en respectant la règle des équipes personnalisées.
- Un club ayant plusieurs équipes réserves évoluant en un même niveau (équipes personnalisées B-C-D...) peut-il faire évoluer temporairement en équipe A du club un joueur des équipes C, D, et à quel moment ce joueur sera considéré comme membre à part de l'effectif de A.

- ... / ...

### **Rappel du Règlement en matière de « Sur classement »**

1. Le « **sur classement** » est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie supérieure. Le « **sur classement** » est validée uniquement pour la saison en cours.
2. Le « **sur classement** » est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin. Selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer, le médecin compétent est un médecin de famille, un médecin agréé ou le médecin fédéral.
3. Pour les « **sur classements** » en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans leur catégorie d'âge, la date d'effet du « **sur classement** » est celle du dépôt du certificat médical autorisant le « **sur classement** » au comité départemental. Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

## **Commission sportives jeunes – Didier BOS**

En PJ le PV de la CS jeunes

### DIVERS

Rencontre N°6199 du 3/2/24 LOISON AC / CS AVIONNAIS, une réclamation a été déposée par l'entraîneur de l'équipe de CS AVIONNAIS. La commission sportive attend le retour de la CDO.

**Pascal ROBILLART** n'a pas eu confirmation de la réclamation elle n'est donc pas recevable.

**Didier BOS** évoque un problème de transmission concernant la sanction des 3 FT pour lesquelles le joueur a choisi pour sanction d'arbitrer 2 matchs, si la sanction est effectuée avant la date de suspension initialement indiquée, elle n'apparaît pas dans FBI et n'est donc pas levée.

## **Développement – Jacques DENEUX**

**Jacques DENEUX** travaille encore sur le nouveau challenge. Il en fera une présentation lors du prochain comité.

## **Trésorerie – Annie CARINCOTTE**

Une rencontre est prévue en mars avec l'expert-comptable pour avancer sur le bilan.

## **Secrétariat général – Catherine LELEU**

**Catherine LELEU** revient sur la Visio avec la FFBB du 19/02/2024.

En dehors du pacte tous engagés tel qu'évoqué précédemment, il a été question du Plan 5000 équipements décliné en 3 axes et en lien avec le milieu scolaire.

Axe 1 : Développement des équipements de proximité (concerne essentiellement les terrains 3X3)

Axe 2 : Création de cours d'école « Actives et sportives » (acquisition de kits mobiles découverte ou installation de paniers)

Axe 3 : Soutien aux équipements structurants (Salles, gymnases ou proche d'un établissement scolaire)

Les collectivités locales sont porteuses des projets. Pour toute information : [infa@ffbb.com](mailto:infa@ffbb.com)

Concernant le PSF 2024, la note de cadrage de l'ANS est plus dense qu'auparavant.

La note de cadrage ANS sur le PSF

➤ Les projets Sportifs Fédéraux en 2024

➤ Evaluation des PSF

-L'Agence Nationale procède à une évaluation du PSF

-Sur la base de critères et indicateurs communs à toutes les fédérations sportives

➤ Calendrier

-15 février 2024 : ouverture de la plateforme LeCompteAsso

-15 avril 2024 : limite de dépôt des dossiers de demande de subvention

-Juin 2024 : transmission des propositions à l'Agence Nationale du Sport

-30 Octobre 2024 : remontées des avis CRF 2023

Des webinaires d'information sont prévus.

Pour les élections des Ligues et Comités 2024, la possibilité du vote électronique a été abordée dans les réunions de zone. La FFBB a lancé une consultation auprès de plusieurs prestataires. Les offres ont été reçues et seront regardées. Les prestataires retenus seront auditionnés afin de choisir 2 ou 3 prestataires sur des typologies différentes pouvant correspondre au besoin de tous. L'attribution se fera par le BF du 9 mars. Quand la liste sera donnée, les Ligues et Comités traiteront directement avec le prestataire.

(En PJ à ce PV le CR de la commission technique)

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Louis CARINCOTTE remercie chacun pour sa participation et son attention.

Fin de réunion à 20h30.

Catherine LELEU  
Secrétaire Générale

Jean-Louis CARINCOTTE  
Président C62

## **CR COMMISSION TECHNIQUE**

### **U 13**

Suite aux bons résultats obtenus début Janvier à St QUENTIN, 5 filles : Eléna PIERRE JOSEPH, Ignès DELAFORGE et Elise LIGNIERES de Arras Pays D'artois, Océane LEPRINCE et Clémence BROUTIN de l'ACPLA CALAIS

et 5 Garçons: Léo PETIT et Zachary ASSET de l'ESSM Le PORTEL, Louis DEVIENNE de DAINVILLE , Nicolas LEPRINCE de COULOGNE et Tyrion DAO de St NICOLAS les ARRAS participeront au Camp Inter Comité U 13 à MONTDIDIER les 26 27 et 28 Février où sera également notre CTF

### **CHALLENGE BENJAMIN**

Finale Départementale qui s'est déroulée à DAINVILLE : Léo PETIT , Zachary ASSET (ESSM Le PORTEL) et Louis DELSAUX (ABCDourges) se sont qualifiés ainsi que Elène PIERRE JOSEPH, Anaëlle RAVEZ (ARRAS Pays D'artois) HENSEL ( ACPLA ) et Esther pour la finale Régionale qui s'est déroulée à ARRAS

Eléna PIERRE JOSEPH et Esther HENSEZ chez les filles , Léo PETIT et Zachary ASSET chez les garçons, TERMINANT aux 2 PREMIERES PLACES iront disputés la FINALE NATIONALE à PARIS UN BEAU DOUBLE / DOUBLE pour le 62

### **U 12 TIC 59 / 62**

La 1ère phase s'est déroulée à ARMENTIERES , la 2ème est programmée à BRUAY-LA-BUISSIERE le 17 Mars

### **U11**

Les regroupements et rencontres inter district (artois / béthunois et boulonnais / calais ) se déroulent normalement et se termineront par les Inter-districts le dimanche 5 Mai à ?

Jeran Paul PIHET

## COMMISSION SPORTIVE JEUNES 5X5

### **U17 MASCULIN HONNEUR**

#### **POULE A**

Rencontre N°7934 du 27/01/24 US ARRAS OUEST / BC LOOS EN GOHELLE. Participation de l'entraîneur avec une licence de type O sans certificat médical ni questionnaire de santé, ce qui ne l'autorise pas d'occuper cette fonction

L'équipe de US ARRAS OUEST perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 50€ à la charge de BC LOOS EN GOHELLE

#### **POULE B**

Rencontre N°7947 du 03/02/24 A. DRAPEAU LE PORTEL 2 / BC LILLERS 2 participation d'un joueur brûlé de l'équipe U17 Elite

L'équipe de BC LILLERS 2 perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 50 € à la charge de BC LILLERS

Rencontre N°7948 du 03/02/24 AS CUCQ / AS AUDRUICQ, l'équipe de AS AUDRUICQ ne s'est pas déplacée à AS CUCQ

L'équipe de AS AUDRUICQ perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 50€ à la charge de AS AUDRUICQ

La rencontre retour se jouera le 6/04/2024 à CUCQ à 18h30

### **U17 MASCULIN PROMOTION**

#### **POULE B**

Rencontre N°8043 du 10/2/24 ES ISBERGUES / AL OSTROHOVE à 11h30, une partie de l'équipe de Ostrohove était présent à Isbergues et attendait l'arrivée d'un joueur et du coach de l'équipe. Le coach et le joueur sont arrivés à la salle à 12h12 , les arbitres ont clôturé la rencontre. La rencontre devait se jouer car les 2 équipes et les arbitres étaient tous à la salle.

Après concertation avec la CDO, la commission sportive a décidé de reprogrammer la rencontre au 9 mars à 18h30 à Isbergues. De remettre les mêmes arbitres sans aucune indemnité.

### **U13 MASCULIN ELITE CLASSEMENT**

Forfait général de l'équipe de SOM BOULOGNE 2

Mail reçu le 26/1/24 à 16h28

Pénalité financière de 90€ à la charge de SOM BOULOGNE

### **U18 FEMININ EXCELLENCE**

#### **POULE A**

Rencontres N°6782 du 13/1/24 et 6796 du 28/1/2024 dans l'équipe de BC BLENDÉCQUES St OMER participation de plusieurs joueuses U15 surclassées ayant déjà effectué un match avec l'équipe de U15

Les rencontres 6782 et 6796 sont perdues par pénalité

Pénalité financière de 50€ à la charge de BC BLENDÉCQUES St OMER

Rencontres N°6823 du 18/2/24 BC St POLOIS / BC BLENDÉCQUES St OMER dans l'équipe de BC BLENDÉCQUES St OMER participation de plusieurs joueuses U15 surclassées ayant déjà effectué un match avec l'équipe de U15

L'équipe de BC BLENDÉCQUES St OMER perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 50€ à la charge de BC BLENDÉCQUES St OMER

### **U15 FEMININ ELITE**

#### **POULE A**

Rencontre N°6932 du 15/2/24 CS AVIONNAIS /BC MERICOURT, l'équipe de BC MERICOURT ne s'est pas déplacée à CS AVIONNAIS

L'équipe de BC MERICOURT perd la rencontre par forfait.

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC MERICOURT

La rencontre retour se jouera le 13/04/2024 à CS AVIONNAIS à 17h00

### **U15 FEMININ EXCELLENCE**

#### **POULE B**

Rencontres N°2979 du 13/1/24, N°2982 du 21/1/2024 et N°2993 du 3/2/2024 dans l'équipe de BC St LEONARD participation de plusieurs joueuses U13 surclassées ayant déjà effectué des matchs avec l'équipe de U13 région

L'équipe de BC St LEONARD perd les rencontres par pénalité

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC St LEONARD

Rencontres N°2996 du 11/2/24 dans l'équipe de BC St LEONARD participation de plusieurs joueuses U13 surclassées ayant déjà effectué un match avec l'équipe de U13 région

L'équipe de BC St LEONARD perd la rencontre par pénalité

Pénalité financière de 40€ à la charge de BC St LEONARD

## COMMISSION SPORTIVE « SENIORS »

### **NOTIFICATIONS**

#### **1. CHAMPIONNAT D3F « PROMOTION DEPARTEMENTALE FILLES »**

➤ **Match 1184 ECAULT / CONDETTE DU 03 FEVRIER 2024 POULE D (REF DB N°09)**

L'équipe d'ECAULT n'a pas reçu celle de CONDETTE ; d'où forfait et amende de 60 €.

➤ **Match 1209 APB OUTREAU / ST LEONARD DU 11 FEVRIER 2024 POULE D (REF DB N°10)**

L'équipe de ST LEONARD ne s'est pas déplacée à OUTREAU ; d'où forfait et amende de 60 €.

➤ **Match 1197 BC RUITZ / APB GUINES DU 11 FEVRIER 2024 POULE B (REF DB N°11)**

Coach de l'équipe de GUINES (POTTEZ A. titulaire d'une licence O n'ayant ni certificat médical et ni questionnaire de santé ; d'où match perdu par pénalité et amende 60 €

➤ **Match 1194 CS AVION / AIX NOULETTE DU 10 FEVRIER 2024 POULE A (REF DB N°09)**

Joueuse LEMAIRE E licence BC 066603 Absence de sur classement ; d'où match perdu par pénalité et amende de 60 €. Bordereau de sur classement adressé par mail le 14 février (09.55) au siège départemental => date de validation de ce sur classement (voir règlement)

#### **2. CHAMPIONNAT D1F « PRE REGION FILLES »**

➤ **Match 446 ISBERGUES / CARVIN DU 13 JANVIER 2024 (REF DP N°02)**

L'équipe de CARVIN ne s'est pas déplacée à ISBERGUES ; d'où match perdu par forfait et amende de 60 €

Le match retour est reprogrammé à ISBERGUES le 11.05 24 à 20 H 30.

#### **3. CHAMPIONNATS D3M « PROMOTION DEPARTEMENTALE MASCULINE »**

➤ **Match 1511 BCBSO / ALP HAILLICOURT DU 04.02 POULE C (REF CC N°02)**

L'équipe de HAILLICOURT ne s'est pas déplacée à BLENDÉCQUES d'où forfait et amende de 60 €. (2<sup>e</sup> notification)

➤ **Match 1507 ELEU / O HESDIN DU 03 FEVRIER 2024 (REF CC N°03)**

L'équipe de HESDIN ne s'est pas déplacée à ELEU ; d'où forfait et amende de 60 €

➤ **Match 1425 AAEVIN / ASOB CARVIN POULE A DU (REF CC N°04)**

L'équipe de l'ASOB CARVIN décide de ne pas reprendre le jeu à l'appel des officiels ; d'où

Forfait et amende de 60 € ;